



MESURES INTERNES

Les mesures internes ponctuelles sont des ressources financières mises à disposition des établissements pour prendre en charge des situations particulières d'élève, de groupe d'élèves de classe. Elles peuvent être prises en charge par différent-e-s professionnel-le-s du domaine de l'éducation (enseignant-e, enseignant-e spécialisé-e, éducateur-trice, TSS, ...).

Prestations :

- Mettre en place des mesures ponctuelles permettant d'instaurer, de maintenir et d'entretenir un climat scolaire de qualité.
- Travailler en étroite collaboration avec les acteurs de l'école (direction, enseignant-e, enseignant-e spécialisé-e, TSS, ...)
- Mettre en œuvre des ressources dans le domaine de l'intervention et/ou de la prévention.
- Mettre en œuvre des ressources pour les élèves hospitalisés et/ou en convalescence.

Contact

Marc Arrighi
Directeur des Mesures SES
marc.arrighi@fr.ch
+41 26 305 40 75

Adresse

Direction des Mesures SES
Rte André-Piller 21
1762 Givisiez
+41 26 305 73 80